



Non respect par l'assureur de la date de fin d'un contrat

Par **CNath**, le **27/07/2015** à **16:24**

Bonjour,
Au moment de l'acquisition d'un véhicule d'occasion en novembre 2013, le concessionnaire vendeur m'a proposé de souscrire à une assurance panne proposée par Gras Savoye: il m'a assuré que ce contrat avait une durée limitée, et une date de fin de contrat, 28 novembre 2014, figure sur le bulletin de souscription que j'ai signé avec le concessionnaire. A aucun moment l'assureur ne m'a proposé de reconduire ce contrat d'assurance, ni je n'ai manifesté ce souhait. Je pensai donc ce contrat terminé, quand je me suis aperçue que les prélèvements au profit de Gras Savoye étaient toujours effectués sur mon compte, et avaient même augmenté.
J'ai appelé l'assureur pour demander un remboursement (difficile de trouver un numéro de contact): un commercial m'a presque rit au nez en me disant que je n'avais pas bien lu les clauses écrites en petit sur le contrat, qui n'avaient rien à voir avec le bulletin de souscription. Je précise que je n'ai rien signé d'autre que ce bulletin de souscription. Si je souhaite résilier, je devrais deux mois de pénalité à l'assureur.
J'ai adressé un recommandé au concessionnaire pour lui demander d'agir et obtenir de l'assureur le remboursement du trop perçu: aucune réponse.
Que puis-je faire pour contraindre l'assureur ou le concessionnaire à une résiliation sans frais et au remboursement du trop perçu?
Puis je faire opposition aux prélèvements sur mon compte?
Merci